

## Constant LIAGRE

### Notaire

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée  
Titulaire d'un Office Notarial  
Successeur de Maîtres Yves et Antoine RICHARD

#### Liste des documents à fournir pour l'ouverture d'une succession :

- 2 Actes de décès originaux (à demander à la mairie du lieu de décès)
- Livret de famille de la personne décédée (y compris en cas de plusieurs unions)
- Copie de la donation entre époux et/ou du testament et/ou du contrat de mariage
- Etat-civil des héritiers (copie de la pièce d'identité recto/verso, livret de famille, contrat de mariage si un héritier est marié)
  - *Veillez compléter le formulaire d'état civil joint ( sauf si questionnaire informatique rempli sur GENAPI)*
  - *Un formulaire par héritier*
  - *En cas de nationalité étrangère : copie recto/verso du titre de séjour*
- Titre(s) de propriété(s) relatif(s) au(x) bien(s) immobilier(s) propre(s) ou de communauté
- Evaluation(s) actuelle du/des bien(s) immobilier(s) : 2 estimations d'agences différentes (l'étude notariale peut vous transmettre des coordonnées d'agence)
- Copies de tous les actes de donations notariées, ainsi que les dons manuels enregistrés ou non au centre des Impôts consenties par le défunt ou son conjoint.
- Copie de tous les actes de donation qui ont pu être consenties au défunt ainsi que tous les documents indiquant que le défunt a recueilli des biens par succession.
- Références des comptes bancaires : copie des deux derniers relevés de compte

- Copie des courriers de caisse de retraite (numéro de sécurité sociale du défunt)
- Référence de la mutuelle du défunt
- Carte grise des véhicules du défunt et de son conjoint, et leurs estimations (estimation gratuite sur *lacentrale.fr*)
- Coordonnées de l'éventuelle maison de retraite du défunt
- Référence des prêts en cours (valable pour crédit immobilier et crédit à la consommation)
- Document(s) relatif(s) au(x) contrat(s) d'assurance-vie souscrit(s) par le défunt
- En cas d'existence de fonds commerce : extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS)
- En cas d'existence de société (parts sociales détenues par le défunt) : transmettre les statuts et l'évaluation des parts sociales
- Derniers avis d'imposition : impôts sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière
- RIB de tous les héritiers (conjoint survivant également si tel est le cas)